

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/cc03d730-f873-4ea0-8919-9e3351d4c3bb>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/cc03d730-f873-4ea0-8919-9e3351d4c3bb> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Duchesne Thibaut](#)

Date de soutenance : 14-11-2022

Directeur(s) de thèse : [Gaudemet Antoine](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit des affaires

Classification : Droit

Mots-clés libres : Droit des sociétés, Responsabilité de l'actionnaire, Devoirs de l'actionnaire, Statut de l'actionnaire, Pouvoir, Intérêt social, Intérêt commun, Responsabilité sociale des entreprises, Droit des entreprises en difficulté, Devoir de vigilance

Mots-clés :

- Sociétés -- Droit
- Personnes morales -- Responsabilité
- Actionnaires - Statut juridique
- Responsabilité (droit)
- Intérêt social (droit des sociétés)
- Responsabilité sociétale


Résumé : La responsabilité pour faute de l'actionnaire est un concept émergent dont l'étude révèle les mutations contemporaines du droit des sociétés. Le durcissement de la responsabilité sociale des entreprises impose de redessiner le statut de l'actionnaire, autrefois considéré comme irresponsable, pour construire une responsabilité pour faute de celui-ci rejoignant et concrétisant les nouvelles aspirations du droit des sociétés. La construction d'une telle responsabilité impose de se départir des objections tirées des règles traditionnelles du droit des sociétés protégeant en apparence l'actionnaire : responsabilité limitée, liberté de vote, écran de la personnalité morale... La pénétration de l'entreprise au cœur du droit des sociétés et la réécriture de l'article 1833 du Code civil modèlent aujourd'hui un nouveau statut de l'actionnaire fondant sa responsabilité. Outre un statut contractuel centré sur l'intérêt commun impliquant une discipline collective, l'actionnaire est désormais doté d'un statut normé par l'intérêt social, lequel vise la préservation de l'entreprise et de ses parties prenantes, dont il faut tirer toutes les conséquences. Cette redéfinition du statut de l'actionnaire doit se déployer sur le droit positif de la responsabilité pour faute de l'actionnaire afin de lui conférer une unité et une cohérence. L'étude s'attache ainsi à démontrer que la responsabilité de l'actionnaire devrait s'étendre davantage et être systématisée, en proposant un régime cohérent. Par l'entremise du droit commun de la responsabilité civile, la figure de l'actionnaire vigilant et socialement responsable ne pourrait-elle pas ainsi émerger ?

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2022ASSA0051
Type de ressource : Thèse

